Renseignement généraux

Bureau municipal:
Téléphone : 418-775-8188
Télécopieur: 418-775-8177

Heures d'ouverture
Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00
Mardi : 8h00 à 11h00 - 13h00 à 17h00
Mercredi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00
Jeudi: 10h00 à 18h00
Vendredi : fermé

Personnel:

Directrice générale:	Line Fillion	418-775-8188, poste 0
Employé municipal:	Jonathan Boucher	418-318-4399
Inspecteur en urbanisme:	Michel Lagacé	418-775-8188, les mardis après-midi
Agente en milieu rural	Benoit Lorrain-Cayer	418-775-8445, poste 2252
Coordonnatrice en loisirs	Josy-Anne Bérubé	418-732-6684

Séances du conseil: 1er lundi du mois à 20H00, sauf exception.

Membres du conseil:

Gilles Laflamme	maire		
Réjeanne Ouellet	siège N° 1	Lucette Algerson	siège N° 4
Clémence Lavoie	siège N° 2	François Doré	siège N° 5
Yannick Fortin	siège N° 3	Bertrand Caron	siège N° 6

Responsables des organismes de la municipalité`:

Fabrique:	Réjeanne Ouellet, présidente	418-775-6324
Association sportive:	Cynthia Ouellet , présidente	418-775-6324
Défi-Relance:	Lynda Harquail , présidente	418-775-9654
Comité d'Économie Sociale	Jacques Blanchette, président	418-775-3939
Comité du patrimoine	Gino Caron, président	418-739-3365

LE MESSAGER

Volume 16 numéro 9 **NOVEMBRE 2020**

CHAQUE MATIN, IL T'APPARTIENT DE DÉCIDER :
SOIT RIEN N'EST GRAVE, SOIT TOUT EST GRAVE

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL :

14 DÉCEMBRE 2020

Il y a maintenant une seule façon de faire parvenir vos articles :

<u>Par internet :</u> padoue@mitis.qc.ca
(Articles, photos numériques, etc.)

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

www.municipalite.padoue.qc.ca

Sommaire

1. Page couverture
2. Sommaire, date de tombée
3. Date des séances du conseil
   Réseau d'égout
4 . Chronique du maire
5. Chassons la COVID!
6. Info-prévention des incendies
7. Calendrier messe Novembre
8. Calendrier messe Décembre
9. HALLOWWEN 2020
10. Onglet loisir intermunicipal
11. Onglet loisir intermunicipal
12. Onglet loisir intermunicipal
13. Onglet loisir intermunicipal
14. Une question d'urbanisme
15. Le mot vert du mois d'octobre
16. Le mot vert du mois de novembre
17. Horaire de l'écocentre
18. Ce qui va dans les bacs
19. Calendrier des collectes
    Vœux d'anniversaire
20. Informations générales

Municipalité de Padoue

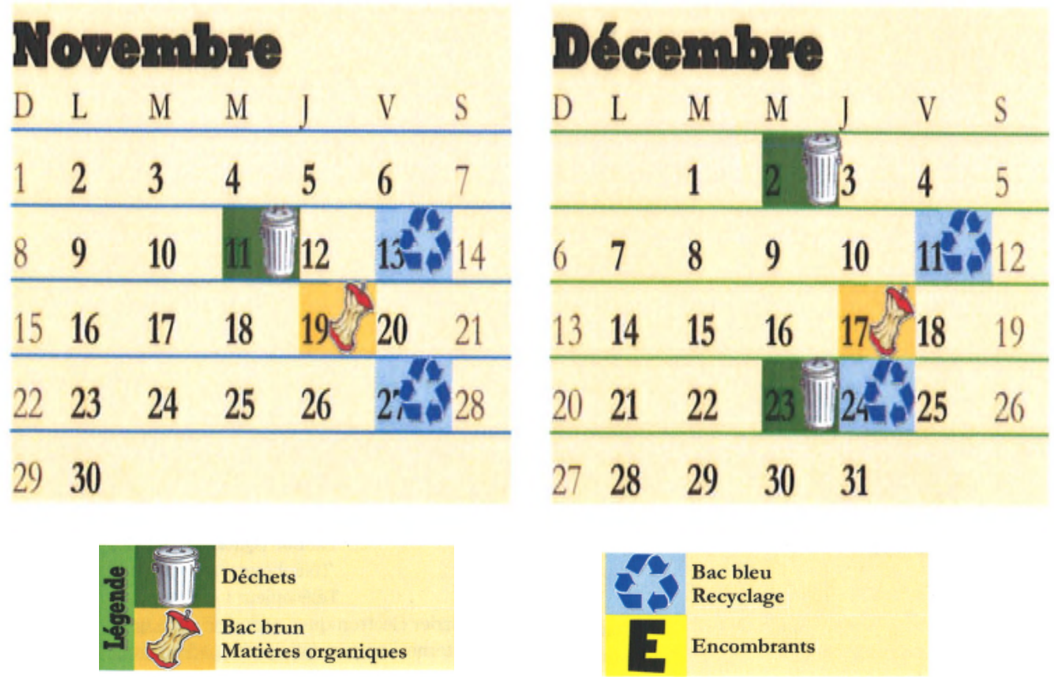

C'est votre anniversaire en ces beaux mois de novembre et décembre profitez de votre journée pour vous gâter et/ou vous faire gâter en bonne compagnie.

Bac bleu - Récupération

Matières	Acceptées	Refusées
Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe	Papier ciré, mouchoir, essuie-tout
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)	Carton ondulé ciré
Verre	Bouteille et pot de verre	Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide Sacs de plastique, plastique agricole	Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique no. 6 expansé (styromousse) et sans numéro
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal	Pile, canette d'aérosol et contenant de propane

Bac brun - Matières organiques

Acceptées	Refusées
RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)	· Matières recyclables
· Fruits et légumes	· Animaux morts, excréments d'animaux et litière, os d'équarrissage
· Viandes, volailles et os	· Couches, tampons et serviettes hygiéniques
· Poissons, fruits de mer	· Liquides (huile, soupe, lait, jus, café)
· Oeufs et coquilles	· Cartons de lait et de jus
· Écales de noix et noyaux de fruits	· Vêtements
· Produits laitiers	· Mousse de sécheuse et poussière
· Graisse animale et végétale	· Produits de jardinage et engrais
· Pâtes, pain, céréales, riz	· Résidus domestiques dangereux
· Gâteaux, biscuits, bonbons	· Produits ménagers et savon
· Tartinade, confiture, condiments	· Produits pharmaceutiques
· Café, filtres à café et sachets de thé	· Cendres, même refroidies
· Aliments frits ou en sauce	· Arbustes et branches
RÉSIDUS VERTS	· Feuilles d'automne
· Fleurs et plantes	· Sciure et copeaux de bois
· Résidus de désherbage	· Terreau d'empotage, terre ou sable
PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS	· Résidus d'agriculture commerciale
· Papier journal	**SACS** en plastique
· Sacs en papier	TOUS les sacs en plastique sont REFUSÉS même les sacs biodégradables et compostables
· Boîtes de pizza, de pâtisserie	
· Essuie-tout	
· Serviettes de table	

Collecte des encombrants

Les vieux poêles, frigos et matelas sont acceptés.
Les matériaux de constructions, pneus et branches sont interdits.
Réservation obligatoire au 418 936-3255 ou au 418 936-3420

Dépôt vert – Branches et feuilles

En face de la caserne incendie, 249, chemin de la Station. **15 mai au 15 octobre.**
Réservé aux citoyens de Métis-sur-Mer. Branches et feuilles uniquement.

Pour plus d'information

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Téléphone : 418 775-8445, poste 1138 Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Municipalité de Métis-sur-Mer
138, rue Principale, Métis-sur-Mer (Québec), G0J 1S0
Téléphone : 418 936-3420 Télécopieur : 418 936-3117
Courriel : metissurmer@mitis.qc.ca

Écocentre de La Mitis

Accepté

Matériaux de construction
· Bois, portes, fenêtres, vitre, tôle
· Asphalte, brique et béton
Bois, branches, résidus verts
Appareils électroniques
· Reconnus par le programme ARPE
Ampoules fluocompactes
· Programme Recyc-Fluo
Pneus
· Diamètre maximum de 48 pouces
Métaux ferreux et non ferreux
Encombrants
· Meubles, électroménagers, vaisselle, bibelots, cadres, etc.
Résidus domestiques dangereux
· Peinture, piles, batteries, huiles usées, bonbonne de gaz, aérosol

Inscription obligatoire pour tous. Une preuve de résidence et une pièce d'identité sont requises, ainsi qu'un permis de rénovation / construction / démolition si applicable. Déchets domestiques refusés. Des frais s'appliquent à certains services

Coordonnées

428, chemin Perreault Est,
Mont-Joli (Près de l'aéroport)
418 785-0055

Horaire

1er nov. au 30 avril
Lundi au vendredi
8h00 à 16h00

1er mai au 30 octobre
Lundi au vendredi
8h00 à 16h45
Samedi
8h00 à 12h00 / 12h30 à 15h45

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

LUNDI 2 NOVEMBRE 2020
LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020
AU GYMNASE DE L'ÉCOLE
À 20 H 00

RÉSEAU D'ÉGOUT

Nous comprenons qu'en raison de la pandémie COVID, beaucoup de résidents demeurent et travaillent à partir de leurs résidences et font également des travaux de rénovation et de peinture intérieure.

Nous vous demandons d'être encore plus vigilants de ce que vous desservez dans le réseau d'égout surtout avec les produits chimiques comme ceux utilisés pour nettoyer les pinceaux ou autres. Ces produits peuvent occasionner des émanations dans les résidences des environs. Ils sont également dommageables pour l'environnement car après le passage dans le bassin des eaux usées, les eaux se déversent dans le ruisseau Petit Métis.

Merci de votre collaboration.

Chronique du maire mois de novembre 2020

Bien le bonjour tout le monde et bienvenue dans la chronique mensuelle que j'essaie de faire afin de vous renseigner le mieux possible sur les faits passés et futurs qui se passent dans notre municipalité.

Mes sympathies les plus sincères à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers durant le mois passé.

Je voudrais attirer votre attention sur les matières que certaines personnes mettent dans leur toilette et qui peuvent causer de gros dommages aux systèmes de traitement des égouts, en autre les pompes qui sont très dispendieuses à changer. Il est encore arrivé que des citoyens mettent des résidus dans le système d'égouts comme des liquides très dangereux. Nous vous demandons s'il vous plaît de bien vouloir respecter le fait que les égouts sont pour votre service sanitaire seulement.

Les travaux du chemin Kempt Sud achèvent. Il ne reste que quelques ajustements et l'asphalte qui s'en vient au plaisir de tous les citoyens. N'oubliez pas que la vitesse sera maintenant de 70 km/heure.

Le 31 octobre ce sera l'Halloween à Padoooo! Sur la page Facebook du Service des loisirs intermunicipal vous y trouverez l'événement Halloween de Padoooo! chez vous! vous aurez toutes les instructions et renseignements afin de pouvoir participer à cet évènement annuel. N'oubliez pas de décorer vos maisons. Merci à tous les bénévoles qui participent à la structuration de cette journée et merci à Josy-Anne Bérubé et le comité pour leur implication.

Hé bien, félicitation à tous les chasseurs qui ont eu leur gibier cette année. L'automne est commencé et nous devons nous préparer pour l'hiver; ramasser les meubles d'été, rentrer le bois de chauffage et tous les travaux d'isolement.

Bon automne à tout le monde et soyez prudent pour la première neige.

Gilles Laflamme, Maire

HORAIRE POUR L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS

428 Avenue Roger Marcoux Mont-Joli G0J2L0
418-785-0055

L'Écocentre de La Mitis tient à informer ses usagers que c'est le retour à l'horaire d'hiver à compter du 2 novembre 2020 jusqu'au 17 avril 2021. Les heures d'ouverture estivales sont :

- Lundi au vendredi : 8h00 à 16h00
- Samedi : fermé
- Dimanche : fermé

L'Écocentre est un point de dépôt des matières résiduelles qui sont plus difficilement récupérables par la collecte porte-à-porte, soit par leur volume ou leur nature. Ça permet à une grande partie ces matières d'être valorisées dans le respect de l'environnement. En 2018, 3500 tonnes de matières ont ainsi évité l'enfouissement. Parmi ces matières, les usagers peuvent apporter :

- les matériaux de construction;
- les métaux (aluminium, fer, cuivre, etc.);
- les encombrants (mobiliers, électroménagers, etc.);
- les appareils électriques et électroniques;
- les pneus (48 pouces et moins) des frais s'appliquent aux surdimensionnées;
- les résidus domestiques dangereux (peinture, teinture, batteries, etc.);
- les résidus verts tel les branches, les feuilles et les rognures de gazon;

Les usagers sont fortement invités à trier leurs matières avant de les apporter et à bien sécuriser le chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin. Sur place, l'inscription au poste d'accueil est obligatoire.

L'Écocentre de La Mitis est un service gratuit offert aux résidents de La Mitis. Il est situé au 428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli. L'accès se fait par le chemin Perreault Est, près de l'aéroport.

De plus, tous sont invités à passer voir les divers articles en revente à de petits prix. Meubles, matériaux de construction, articles de maisons, livres et plus encore !

Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, les citoyens sont invités à consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner au 418 775-8445, poste 2280.

Vincent Dufour
Coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Le Mot vert du mois – « Où vont nos déchets? » - Novembre 2020

Bonjour à vous,

Nous mettons nos déchets dans la poubelle puis celle-ci au chemin le jour de la collecte, arrêtant ainsi notre questionnement sur la gestion de nos déchets. Mais qu'arrive-t-il par la suite?

D'abord, le camion de collecte transporte nos déchets jusqu'à un site de transbordement situé à Mont-Joli. Les déchets sont alors transférés dans une remorque plus grosse afin de maximiser le transport vers un dernier repos au Lieu d'Enfouissement Technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup situé à Cacouna, à 125 km.

Les plus vieux d'entre nous se souviennent des dépôts en tranchée et des dépotoirs où les déchets étaient enterrés sans égard à l'environnement. Tout a changé en 2008 avec l'arrivée d'un règlement interdisant ces « dompes » pour n'avoir que des LET, beaucoup plus écologique.

Un LET est aménagé en cellule d'enfouissement d'une durée de vie de 5 à 10 ans selon les quantités entrantes de matières. Une membrane étanche est installée au fond permettant ainsi de recueillir l'eau de lixiviat, c'est-à-dire l'eau ayant percolée à travers les déchets. Cette eau sera par la suite traitée dans la station de traitement des eaux de lixiviation avant un rejet respectant des normes environnementales très rigoureuses. Durant la vie active de la cellule, les matières sont déposées et recouvertes à chaque fin de journée afin d'éviter la dispersion et les vermines. En fin de vie, un recouvrement final est fait et des puits de captation des gaz sont installés afin de réduire l'impact des gaz à effet de serre issus de l'enfouissement des matières. Le Ministère de l'environnement régule fortement les LET. Pour cause, un suivi d'au moins 30 ans après la fermeture du site est obligatoire et une fiducie environnementale est requise!

Des chercheurs explorent déjà l'idée de rouvrir ces sites dans le futur afin d'y chercher le métal et les matières non décomposées pour recyclage. Malgré ça, il n'en est pas moins important d'en réduire les quantités enfouies car pour l'instant tout ça n'est qu'hypothèse pour nous réconforter.

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Les plaisirs de la chasse, sans se contaminer!

Pendant la chasse, poursuivons nos efforts et chassons la COVID! Avant de partir, on s'informe sur les mesures à prendre pour éviter la propagation du virus même au camp de chasse!

Parce qu'on peut chasser et s'amuser ensemble tout en respectant les différentes consignes sanitaires! Voyez les différentes consignes au https://bit.ly/31DdGZ4

On se lave les mains avec du savon, sinon avec une solution à base d'alcool

J'évite les rassemblements de plus de 10 personnes

On tousse ou éternue dans mes coudes

--- Je maintiens une distanciation de 2 mètres

On porte le masque dans le camp ou lorsque la distanciation de deux mètres n'est pas possible

On apporte des tentes ou des roulottes pour éviter coucher plusieurs personnes dans un même endroit

On essais de ne pas vous regrouper en-dedans, on reste le plus possible dehors pour être ensembles, le virus se propage moins bien quand l'air circule

MRC de La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

INFO-PRÉVENTION

2020-10-14

On change l'heure; on vérifie les avertisseurs !

Avec la saison froide qui commence, le risque d'incendie augmente à cause des équipements de chauffage. Donc, au moment de reculer l'heure, pour votre sécurité et celle de vos proches, prenez quelques minutes pour vérifier vos avertisseurs afin de passer l'hiver en sécurité :

1. Testez vos avertisseurs.

- Changez les batteries et appuyez sur le bouton « test ». S'il s'agit de modèles avec piles au lithium, vous n'aurez pas à changer les batteries, mais appuyez tout de même sur le bouton « test ». Il est recommandé de tester les avertisseurs tous les mois.

- Exposez l'avertisseur à de la fumée en tenant, à une distance raisonnable, de l'encens ou une chandelle que vous éteindrez. N'approchez pas la source de fumée trop près de l'appareil pour ne pas l'endommager.

2. Assurez-vous d'avoir **un avertisseur pour chacune des zones suivantes :**

- sur chaque étage et au sous-sol
- dans le corridor près des chambres à coucher
- dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée

Le modèle à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher. Le modèle à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage.
Si vous optez pour un avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium, vous n'aurez pas à changer la pile, mais vous devrez quand même le tester régulièrement.
Les modèles électriques permettent d'interconnecter vos avertisseurs. Votre sécurité est augmentée, car peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps! N'oubliez pas d'y insérer une pile d'appoint en cas de panne de courant.
Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

ATTENTION : Ne retirez jamais la batterie d'un avertisseur parce qu'il sonne trop fréquemment. Il est simplement trop près d'un four ou d'une salle de bain. Déplacez-le à un meilleur endroit ou munissez-vous d'un avertisseur à cellule photoélectrique.

ATTENTION : L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) — un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex.: poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs.

Et peu importe le modèle, sa durée de vie est de 10 ans maximum !

Informations tirées du Ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Croix-Rouge.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon et Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

Le Mot vert du mois – « Déchets et changements climatiques » - Octobre 2020

Bonjour à vous,

La pandémie nous fait l'oublier, mais nous sommes toujours au cœur d'une crise environnementale liée aux changements climatiques causés par l'humain qui aura des conséquences dans nos milieux que ce soit par la hausse des niveaux marins (érosion côtière, submersion marine), l'augmentation des événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, fortes pluies ou tempêtes) ou par une perte de la biodiversité (extinction d'espèces importantes pour nos écosystèmes). Les experts le disent, pour éviter le pire nous devons agir maintenant en réduisant considérablement nos émissions de gaz à effet de serre (GES) responsable des changements climatiques. En tant que citoyens, nous avons plusieurs façons pour ce faire : Réduire notre dépendance au pétrole par le transport actif, électrique ou collectif, se tourner vers des énergies vertes et réduire nos déchets!

Au Québec, 6,2% des GES proviennent de nos déchets. Les matières organiques envoyées à l'enfouissement représentent une grande portion de ces GES. En se décomposant sans oxygène, ces matières produisent du méthane, un gaz 25 fois plus puissant que le CO2 dans ses effets sur les changements climatiques. Uniquement en participant au bac brun, nous détournons en GES annuellement l'équivalent de planter 84 000 arbres et nous ne sommes qu'à une fraction du potentiel que nous pouvons faire dans La Matapédia et La Mitis. Imaginez si en plus on réduisait à la source en évitant le gaspillage alimentaire!

En plus d'être un polluant dangereux pour la faune et la flore, les déchets de plastique libèrent aussi des GES d'abord par la création du produit en usine et son transport, mais également lorsqu'il se dégrade. Les études commencent à peine à émerger à ce sujet, cependant il n'est pas prématuré de dire qu'il est important de faire un effort pour réduire notre utilisation du plastique par des produits durables, réutiliser le plus possible et recycler.

Réduire nos déchets, c'est notre responsabilité à tous pour un avenir meilleur! Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Une question d'urbanisme...
Les infractions aux règlements, c'est du sérieux!

L'inspecteur en urbanisme est nommé par le conseil municipal afin d'appliquer plusieurs règlements d'urbanisme, règlements municipaux et de quelques règlements provinciaux. Lorsque celui-ci constate des infractions aux règlements qu'il doit appliquer, le propriétaire peut s'exposer aux différentes mesures suivantes :

- Avis d'infraction
- Mise en demeure
- Constat d'infraction (amendes) selon les montants prévus aux différents règlements
- Recours devant la Cour supérieure

La croyance populaire veut qu'il suffit de payer un constat d'infraction afin de ne plus en entendre parler. Malheureusement non, des constats d'infractions peuvent être donnés **chaque jour** où l'infraction est constatée. Le fait de payer ou non le constat d'infraction ne règle pas la situation en infraction.

Généralement, un minimum de 500 $ est imposé pour une première infraction. Dans certains cas, ce minimum est porté à 1 000 $. De plus, à ces montants sont ajoutés les frais de cour prévus par la Loi qui varient selon le montant de l'infraction.

Inspecteur en urbanisme - Rendez-vous
Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme, est présent au bureau municipal les **mardis entre 13 h 15 et 16 h 30**. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec lui au 418 775-8188, poste 0 afin de le rencontrer, car il pourrait être occupé avec d'autres citoyens ou sur le terrain.

Les travaux, ça se planifie!
Il est recommandé de bien planifier vos travaux à venir et, bien sûr, de faire votre demande de permis. Un délai maximal de 45 jours est prévu au règlement afin que l'inspecteur en urbanisme puisse délivrer le permis requis. Ce délai débute lors du dépôt de votre demande dûment complétée.

Abri d'hiver (tempo)
Depuis le 1er octobre et jusqu'au 30 avril prochain, il est permis d'installer un abri d'hiver pour automobile aux conditions suivantes :

a) l'abri d'hiver pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
b) l'abri d'hiver ne doit pas dépasser la ligne avant de terrain donnant accès à la voie publique et doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de toute autre ligne de terrain;
c) l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la limite de la chaussée (ligne blanche, bordure de rue ou début de l'accotement);
d) l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
e) la hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 2,5 mètres;
f) Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé;
g) un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
h) le terrain est occupé par un bâtiment principal.

CALENDRIER DES MESSES DU MOIS DE NOVEMBRE

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1 9H Price P 10H30 M-J P 9H St-Donat J 10H30 Ste-Luce J	2	3	4 9H M-J P	5 10H 'St-Gabriel' J	6	7 16H St Joseph P 19H Padoue J
8 9H St-Gabriel J 10H30 hauteurs J 10H St-Anaclet P	9	10	11 9H M-J J	12	13	14 16H. Les Boules J 19H Ste J-Arc P
15 9H Price J 10H30 M-J J 9H Ste Flavie P 10H30 Ste-Luce P	16	17	18 9H M-J P	19 10H St-Gabriel J	20	21 16H St-Charles J 19H St-Gabriel J
22 Christ-Roi 9H Rédemption P 11H St-Octave P 10H St-Anaclet N	23	24	25 9H M-J P	26	27	28 19H Ste Angèle P
29 Avent 1 9H Price P 10H30 M-J P 9H St-Donat N 10H30 Ste-Luce N	30	NB : Du 22 Nov.au 1er Déc. Jean-Baptiste en congé				

CALENDRIER DES MESSES DU MOIS DE DÉCEMBRE

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2 9H M-J P	3 10H St-Gabriel J	4	5 16H St Joseph J 16H. Les Boules P
6 Avent 2 9H St-Gabriel P 10H30 hauteurs P 10H St-Anaclet J Pardon Communautaire 14h Les Hauteurs P	7	8	9 9H M-J J	10	11	12 19H Ste J-Arc J 16H St-Charles P
13 Avent 3 9H Price J 10H30 M-J J 9H Ste Flavie P 10H30 Ste-Luce P Pardon Communautaire 14h Price P 14h Mont-J J	14	15	16 9H M-J P Pardon Communau-taire J 19h Ste Luce	17 10H St-Gabriel J	18	19 19H Ste Angèle J 19H St-Gabriel P
20 Avent 4 9H Rédemption J 11H St Octave J 10H St Anaclet P	21	22	23 9H M-J J	24 19h30 Price P 21h30 Mt-J P 16h St Joseph J 19h30 Les Hauteur J 19h30 Ste Luce NL 19h30 La Rédemption PB	25 NOËL 10h St Anaclet NL 10h Ste Angèle J 10h St-Gabriel P 10h Ste J-Arc PB	26
27 Ste Famille 9h Price J 10h30 M-J J 9h St-Donat NL 10h30 Ste-Luce NL	28	29	30	31 9H M-J J Messe de fin d'année pour l'unité	NB : Du 27 déc. Au 03 Fév. Pierre GUERRIER en vacances	

ONGLET LOISIR INTERMUICIPAL

Un plan d'action 15-35 ans en route dans nos municipalités

Le 26 octobre dernier a eu lieu la première rencontre d'un tout nouveau comité intermunicipal : le comité de la stratégie jeunesse. Sur ce comité se retrouvent des résidents de 15 à 35 ans des municipalités de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et de Grand -Métis, ainsi que des conseillers, de la coordonnatrice en loisir intermunicipal ainsi que Renaud Bisson-Dion : agent de mobilisation jeunesse de la MRC de la Mitis. Le mandat de ce comité est de mettre en place un plan d'action à leur image qui sera déposé aux trois conseils municipaux.

Concours de dessins/photos

Le comité de la stratégie jeunesse intermunicipale de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis est à la recherche de talents artistiques et organise un concours dans deux catégories :

Photographie
Dessin

En participant, votre œuvre court la chance de faire partie d'un calendrier intermunicipal!
Pour participer vous avez seulement à nous envoyer votre photo ou votre dessin par courriel à l'adresse courriel suivante : loisir-kempt@gmail.com et nous indiquer votre nom, votre âge et votre municipalité.

Date limite : 20 novembre 2020

Pour information : Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684

HALLOWEEN 2020

CORONAVIRUS (COVID-19)

15 OCTOBRE

CONSIGNES À SUIVRE POUR UNE HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ

- Restreindre la circulation et l'accompagnement des enfants aux membres de leur maisonnée seulement
- Limiter le circuit de collecte de bonbons au quartier entourant le domicile des participants et ne pas entrer dans les maisons
- Toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant d'autres personnes
- Le lavage des mains est recommandé au besoin, ainsi qu'au retour à la maison

MESURE DE PRÉCAUTION LIÉE AUX FRIANDISES

- Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée

Québec.ca/coronavirus

Votre gouvernement

Québec

Halloween à Padoooo!

Comme vous devez vous en douter, l'événement Halloween à Padoooo! tel qu'il est connu n'aura pas lieu cette année.
Par contre, le comité a pensé à vous et a travaillé fort afin de vous offrir un moment mémorable en famille à l'occasion de l'Halloween!
Voici donc l'événement : Halloween à Padoooo! chez vous!
Ces activités seront disponibles toute la journée afin que vous puissiez les réaliser en famille au moment que vous le voudrez.

Le comité a plusieurs surprises pour vous ! Allez jeter un œil à l'événement ***Halloween à Padoooo! chez vous!***

Voici ce qui vous sera offert :

Un parcours hanté avec quelques vidéos effroyables;
Un conte;
Des défis de cirque en famille;
Une danse avec Louky;
La muraille collective avec un dessin à colorier;
Un labyrinthe en dessin;
Un feu du négatif avec ambiance d'Halloween;
Une chasse au trésor parmi toutes les activités ainsi que des concours et beaucoup de plaisir.

100 % en ligne, sans contact et gratuit!

Muraille collective et chasse au trésor

Prénom/nom de l'enfant :

Âge :

de téléphone :

Municipalité :

Chasse au trésor

Rendez-vous sur la page Facebook de l'événement ***Halloween à Padoooo! chez vous!*** afin de compléter la chasse au trésor suivante :
Que voit-on dans un arbre à environ 4 minutes de la vidéo effroyable? _____
Nomme le nom d'une personne qui anime les activités de cirque. _____
Nomme un personnage du conte d'Halloween. _____
Combien de roche bloque l'accès dans le labyrinthe? _____
Quelle mascotte fait partie de l'événement 2020 ? _____
Que voit-on voler dans la vidéo du feu du négatif? _____
Combien y avait-il de stations d'activités à l'Halloween à Padoooo! 2019?
(voir vidéo aérienne). _____

Retournez la feuille à l'un de ces endroits pour participer au concours avant **le 7 novembre** et courez la chance de gagner un prix.
Bureau municipal de Padoue, Saint-Octave-de-Métis ou Grand-Métis
Par courriel : loisirkempt@gmail.com.